

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS  
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET  
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe du service des Transports Publics Urbains débattu en Conseil Municipal en date du 8 novembre 2016, s'élève cette année, toutes sections confondues, à la somme de **449.000 €**, dont **420.500 €** au titre de la section de fonctionnement et à **28.500 €** au titre de la section d'investissement.

**1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'établit en dépenses et en recettes à la somme de **420.500 €**.

**A/ Recettes :**

→ Le fonctionnement de ce service à caractère industriel et commercial est déficitaire chaque année : en effet, les recettes de transports s'établissent à **5.000 €** environ par an

→ La participation du Conseil Départemental s'élève à **50.000 €**

→ Les recettes diverses (chèques déjeuners, remboursement sécurité sociale et remboursement de la TICPE) s'élèveront à **2.200 €**

→ Enfin les amortissements des subventions d'équipement s'établissent à **13.300 €**

→ La subvention du budget principal équilibre donc le budget annexe : au titre de l'exercice 2017, elle s'élèvera à la somme de **350.000 €**, en diminution par rapport à celle provisionnée au Budget Primitif 2016 (**400.000 €**). Cette subvention sera versée par le budget principal communal au budget annexe, conformément à la loi de janvier 1985 qui prévoit qu'une dérogation doit être demandée en ce sens à Monsieur le Sous-Préfet (délibération spécifique).

**B/ Dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe sont relativement stables d'une année sur l'autre.

→ Les charges générales de ce budget s'établissent à **111.700 €**.

- En effet, elles sont constituées par les dépenses de fonctionnement afférentes aux trois cars scolaires et à celles de la navette urbaine (carburant, pièces de rechange, assurances, entretien, réparations, etc...)

→ La dépense la plus importante est constituée par les salaires et autres charges salariales pour un montant global de **222.000 €**. Ce budget annexe supporte en effet le coût de **5 agents**.

→ Un montant de remboursement des frais au budget principal Commune de **27.000 €**

→ Une participation communale aux transports des élèves pour **10.000 €**

→ Des charges exceptionnelles de **500 €**

→ Des dépenses imprévues pour **20.800 €**

→ Comme les autres budgets annexes, le Budget Primitif du service des Transports Publics Urbains pratique la dotation aux amortissements et provisions qui s'établit cette année à **28.500 €**

## **2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'établit en dépenses et recettes à la somme de **28.500 €**.

### **A/ Recettes :**

→ Cette section est créditée automatiquement par l'écriture d'ordre afférente aux amortissements sur les immobilisations réalisées dans le passé. En 2017, le montant de ces amortissements s'élèvera à **28.500 €**.

### **B/ Dépenses :**

Cette recette est affectée, en partie aux amortissements des subventions d'équipement (**13.300 €**) et en partie à l'acquisition de cars scolaires (**15.200 €**)

→ En dépenses d'investissement, grâce aux reports des crédits 2016, le TPU disposera de **360.200 €** en réserve pour le renouvellement de cars et bus

## **CONCLUSION :**

C'est un budget qui, depuis sa création, s'est régulièrement étoffé. Aujourd'hui, le parc des véhicules s'établit à **3 cars scolaires** et **1 navette**.

Il est donc demandé aux membres présents, après avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » du 23 NOVEMBRE 2016 :

